

**Zeitschrift:** Traverse : Zeitschrift für Geschichte = Revue d'histoire  
**Herausgeber:** [s.n.]  
**Band:** 3 (1996)  
**Heft:** 1

**Buchbesprechung:** La Suisse sur la ligne bleue de l'outre-mer [éd. p. Bouda Etemad, Thomas David]

**Autor:** Ulmi, Nicola

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 03.05.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



Berner Lizentiatsarbeit nicht zu einer theoretisch und methodisch breiter abgestützten Dissertation erweitert wurde. Sowohl dem Autor als auch den Leserinnen und Lesern wäre damit gedient gewesen; es wäre mehr entstanden als die jetzt vorliegende stadt-, finanz- und verfassungsgeschichtlich interessante Untersuchung.

Thomas Hildbrand (Zürich)

**BOUDA ETEMAD, THOMAS DAVID (ÉDS)**

**LA SUISSE SUR LA LIGNE BLEUE DE L'OUTRE-MER**

LES ANNUELLES, HISTOIRE ET SOCIÉTÉ CONTEMPORAINES, NO 5, LAUSANNE 1994, 146 P., FS 12.-

L'histoire du petit pays polyglotte entouré par l'Europe n'a pas fini de surprendre : «la Suisse est probablement le seul pays du monde développé à avoir réussi son démarrage industriel en s'appuyant sur des marchés lointains» (p. 12). Le dernier numéro des *Annuelles*, revue d'histoire contemporaine dirigée par Hans Ulrich Jost, nous emmène en repérages *sur la ligne bleue de l'Outre-mer* pour découvrir dans quelle mesure et par quels moyens le *Sonderfall* sans débouchés maritimes a trouvé aux XIXe et XXe siècles des débouchés commerciaux et financiers dans les mondes extra-européens. Ce petit volume balise ainsi efficacement, par ses contenus comme par ses suggestions méthodologiques variées, un territoire particulièrement délaissé de l'historiographie suisse.

Livrant les derniers résultats de sa recherche soutenue par le Fonds National de la Recherche Scientifique, Bouda Etemad prolonge l'analyse qu'il avait proposée en 1990 sur le commerce entre la Suisse et le Tiers Monde. Les résultats

de sa pesée comparative, abondamment étayés par des données chiffrées, sont étonnants : «fait largement ignoré ou passé sous silence, la Suisse figure parmi les économies les plus tournées vers les marchés du Tiers Monde. Après la deuxième guerre mondiale, c'est le pays du monde développé qui «dépend» le plus de ces marchés» (p. 27). Recherchant les racines historiques de ce lien privilégié, Etemad relève la coïncidence chronologique du démarrage industriel helvétique et du durcissement tarifaire des grandes nations européennes dans la première moitié du XIXe siècle. «Que se serait-il dès lors passé si la Suisse n'avait pu, à cet instant crucial de son histoire économique, transcender le verrou tarifaire européen? Heureusement pour elle, les mêmes puissances européennes [...] lui «ouvrent», à coups de canon si nécessaire, [les marchés] d'outre-mer» (p. 30).

La crainte, après 1850, d'une trop grande dépendance à l'égard de l'Allemagne et la recherche, vers la fin du XIXe siècle, d'un amortisseur pour une industrie textile sur le déclin consolident le lien privilégié établi lors du démarrage industriel. Enfin, «[a]lors que dans la foulée de la décolonisation les économies métropolitaines européennes se retirent des marchés coloniaux pour jouer la carte de la communauté européenne» (p. 27), la Suisse confirme son penchant exotique : ses exportations par habitant en direction du Tiers Monde sont égales en 1992 à deux fois et demie la moyenne des pays industrialisés.

Avec les trois autres contributions on passe de la pesée globale à un repérage des stratégies individuelles et collectives mises en œuvre par les acteurs de l'expansion commerciale suisse outre-mer.

Dans un article fouillé, Lyonel Kaufmann analyse, pour la période allant de l'entre-deux-guerres à la décolonisation, les «outils et moyens à la base de

l'expansion suisse» (p. 43) au Congo belge, au cœur de cette Afrique noire qui «est encore une «Terra incognita» de l'historiographie suisse» (p. 43). Nous assistons ainsi à un ballet aux figures complexes entre les milieux exportateurs, la colonie suisse au Congo, l'administration fédérale et l'État belge. Pris entre le besoin croissant d'encadrer les Suisses du Congo pour en faire des relais efficaces de l'économie suisse et la volonté de minimiser le rôle de l'État fédéral dans ce processus, les milieux exportateurs poussent les autorités helvétiques à la mise sur pied d'une sorte de diplomatie économique qui fonctionne de manière complémentaire à leurs propres structures informelles d'encadrement. La stratégie se révélera payante sur le long terme : séduite à la fois par la disponibilité de capitaux et par l'absence d'ambitions politiques du petit pays, la Belgique permettra à la finance suisse de s'installer au cœur de son système colonial à l'occasion du «Plan décennal» pour le Congo lancé en 1945. C'est donc en connaissance de cause que le Conseil fédéral pourra affirmer en 1950 que la participation à l'aide au développement «prépare la voie de nouveaux débouchés pour nos spécialistes et, indirectement, notre commerce, notre industrie et le placement de nos capitaux» (p. 49).

La brève contribution d'Antonio Sommovilla sur l'accord commercial et financier conclu entre la Suisse et l'Argentine en 1934, en plein boom protectionniste, montre l'administration fédérale dans un rôle nettement plus offensif de protection des investisseurs suisses. Ceux-ci, pour leur part, «exerçaient une influence décisive sur le développement de l'économie argentine, de par les capitaux placés dans les secteurs clés de l'économie et de par leur présence dans toutes les entreprises importantes, qu'elles fussent publiques ou

privées, financières ou commerciales» (p. 103).

Thomas David construit un fascinant jeu de pistes autour de la figure de l'avocat vaudois Louis Rambert (1839–1919). Après une carrière politique qui le porte au seuil du Conseil fédéral mais qui tourne court, Rambert se lance dans les chemins de fer et participe, comme juriste et comme administrateur, aux grandes réalisations ferroviaires helvétiques de la fin du XIXe siècle : le Gothard et le Simplon. Parallèlement, il se lie à la finance parisienne, engagée dans les montagnes suisses dans une sorte de bataille inter-impérialiste contre l'Allemagne, dont l'enjeu est le contrôle du trafic ferroviaire transalpin. Lorsque, à partir des années 1880, les intérêts français se réorientent vers les Balkans puis vers le Moyen Orient, Rambert les accompagne : il se rendra ainsi en Serbie, puis dans l'Empire ottoman. C'est ici que ce «Vaudois d'origine, mais tout français de cœur» (p. 125) verra sa carrière se parachever par un mandat d'administrateur de la Banque impériale ottomane, puis de directeur général de la Régie des tabacs.

Si la carrière de Rambert s'enracine dans l'intérêt des banquiers français pour la Suisse, sa réussite en Turquie ne doit par contre rien à son passeport : ce qui permet à David de réfuter «un argument trop souvent avancé par les historiens : l'accession des Suisses à des postes de haute responsabilité dans des régions d'outre-mer soumises à l'exploitation économique occidentale serait liée à leur nationalité [...]. Or, Rambert dut son accession à la tête de la Régie des tabacs [...] à ses liens avec les puissances impérialistes» (p. 132). Les prises de position de Rambert sur l'opportunité d'ouvrir un consulat suisse à Constantinople permettent néanmoins à David une ouverture finale sur les métamorphoses des intérêts helvétiques au Levant, qui de



débouché privilégié pour les cotonnades devient «champ d'expérimentation pour les banques suisses dans le cadre d'associations financières internationales» (p. 144).

Cosignée par les deux directeurs de la publication, Bouda Etemad et Thomas David, l'introduction élargit le débat, replaçant les contributions dans l'historiographie de l'«impérialisme suisse». *Tertius gaudens* tirant profit de l'impérialisme des autres (Richard Behrendt) «impérialisme secondaire» (Beat Witschi), «colonialisme oblique» (Roland Ruffieux) ou *business imperialism* à l'helvétique (Béatrice Veyrassat)? La juxtaposition des situations et des interactions présentées ici oblige à croiser les approches et à nuancer les simplifications linéaires (l'emprise progressive des intérêts financiers éclipçant les intérêts commerciaux dans l'orientation de la politique extérieure) par une attention portée à la flexibilité des stratégies en présence.

Nicola Ulmi (Genève)

ALFRED DUFOUR, ROBERT ROTH ET  
FRANÇOIS WALTER (ÉDS)  
**LE LIBÉRALISME GENEVOIS DU  
CODE CIVIL AUX CONSTITUTIONS  
(1804–1842)**

FACULTÉ DE DROIT DE GENÈVE, HELBING & LICHTEN-  
HAHN, BÂLE 1994, 258 P., FS 64.–

Ce livre, qui rassemble les contributions présentées à un colloque tenu à Genève en novembre 1992, est quelque peu déconcertant: sa lecture achevée, on en vient à se demander ce qu'a été véritablement ce libéralisme genevois, objet de l'ouvrage. Les organisateurs semblent s'en être rendus compte qui, dans une introduction ajoutée après coup, tentent, à partir des contributions, d'en définir les grands traits.

Il n'y aurait pas un libéralisme mais plutôt un climat libéral; celui-ci ne serait dû ni à une doctrine, ni à un parti, mais répondrait aux nécessités d'une conjoncture politique singulière: celle représentée par le «progrès graduel» du Premier syndic J.-J. Rigaud, en 1830–1834. Ces libéraux seraient un groupe d'intellectuels entrés en politique, liés par des affinités morales et intellectuelles, par un état d'esprit plus que par une véritable doctrine.

Les dix contributions, chacune intéressante en elle-même, n'ont pas toujours un rapport direct avec le thème de l'ouvrage. Certaines relèvent de l'histoire classique des idées politiques (C. Blamires, Influence de Bentham et influence anglaise dans la pensée d'E. Dumont; A. Keller, La sensibilité à la question sociale: A.E. Cherbuliez). D'autres abordent la question de l'identité nationale fondée sur le protestantisme dans un canton que les annexions de 1815 et 1816 ont rendu mixte (O. Fatio), le sentiment national et son ouverture vers la Suisse (I. Herman), l'attitude des libéraux genevois face à la politique intérieure de la Confédération (A. Dufour). Les trois textes convergent vers une constatation: celle d'une rupture au début des années 1830 dans la conception que l'on se faisait de la «nation genevoise» et d'un recours de plus en plus systématique au sentiment national suisse.

Trois autres études abordent des sujets moins directement en rapport avec le libéralisme au sens strict du terme: les sociétés d'étudiants comme lieux de sociabilité (M. Marcacci); les pouvoirs publics et les beaux-arts (D. Buysens); les pratiques de la santé et l'hygiène publique (V. Barras). Toutes trois constituent d'intéressantes contributions à l'histoire de la Genève de 1815 à 1841.

Plus strictement politique et juridique, le travail d'A. Ph. Zogmal analyse les rapports entre la Constitution de 1814 et